

# SUPER PARRAINAGE !

**Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai**

**un chèque cadeau de 50€\* pour vous**

**pour chaque filleul devenant adhérent**

**2 mois\*\* de cotisation offerts**

**pour votre filleul**



## COMMENT PARRAINER UN PROCHE ?

**1. Faites découvrir la mutuelle MGC à un proche.**

**2. Renseignez les informations ci-dessous et transmettez ce flyer à votre filleul <sup>(1)</sup>.**

**3. À son adhésion, vous êtes tous les deux récompensés !**

### Je suis parrainé(e) par <sup>(2)</sup> :

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

<sup>(1)</sup> En participant, j'accepte les conditions liées aux modalités de l'opération parrainage MGC dont le règlement complet est disponible sur [www.mutuellemgc.fr/parrainage](http://www.mutuellemgc.fr/parrainage). <sup>(2)</sup> Informations à conserver par le filleul afin de remplir la rubrique parrainage figurant sur le bulletin d'adhésion ou le formulaire d'adhésion en ligne.

## Devis sans engagement

**mutuelleMGC.fr**  
devis & adhésion en ligne



**01 40 78 57 10**

du lundi au jeudi de 9h à 18h  
et le vendredi de 9h à 17h30  
(appel non surtaxé)



Mutuelle Générale des Cheminots (MGC), mutuelle régie par le Code de la mutualité et soumise aux dispositions de son Livre II, SIREN n° 775 678 550, dont le Siège social est situé 2 et 4 place de l'Abbé G. Hénocque 75013 Paris, et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ACPR, située 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

\*Un chèque cadeau de 50 € par filleul dans la limite de 400 € par an et par adhérent. Pour bénéficier d'un chèque cadeau d'un montant de 50 €, le bulletin d'adhésion (papier ou électronique) du filleul dûment signé et complété doit être envoyé à la MGC entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 mai 2024 (cachet de la poste ou date de signature de l'adhésion en ligne faisant foi) Règlement complet disponible sur : [mutuellemgc.fr/parrainage](http://mutuellemgc.fr/parrainage) \*\*2 mois de cotisation offerts pour tout dossier d'adhésion reçu par la mutuelle MGC ou adhésion en ligne signée entre le 01/04/2024 et le 31/05/2024. Offre applicable à toute nouvelle adhésion. Ne peuvent donc en bénéficier les personnes déjà adhérentes ou ayant adhéré à la mutuelle MGC (adhérent principal ou ayant droit). Voir conditions sur [mutuellemgc.fr/conditions-promo/](http://mutuellemgc.fr/conditions-promo/)